



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **lundi 26 avril 2021** à **19h00** par visioconférence, étaient présents :

**Martin Bordeleau**, *maire*  
**Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*  
**Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*  
**Elaine Roy**, *conseillère siège no 3*  
**François Chevrier**, *conseiller siège no 4*  
**Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*  
**Michel Venne**, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.  
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Cellulaires directeur d'urbanisme et directrice générale

#### FINANCES

#### VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES

4. Travaux sur la rue des Érables – fossés, dynamitage et rechargement - Contrat à Fosse septique St-Côme
5. Achat de ponceaux
6. Octroi de mandat – surveillance technique et des travaux – Barrage du Lac Côme
7. PAVL – Volet rétablissement
8. PAVL – Volet Soutien
9. PAVL – Volet Accélération
10. Correction résolution 118-2021-04

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. Formation matières dangereuses opération (MDO) – 6 pompiers

#### URBANISME & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. Embauche de deux étudiants au Service d'urbanisme
13. Contrat Garda – Résidences de tourisme
14. Demande projet Signalétique – FRR Volet 2
15. Achat bancs et poubelles – Nouveaux trottoirs sur la 347

#### LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE

16. Octroi de mandat – Étude de faisabilité – Économusée

#### DIVERS

17. Affaires nouvelles
  - 17.1 Séance extraordinaire – 4 mai 2021
18. Levée de la séance



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



## ADMINISTRATION

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 128-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en incluant les modifications suivantes :

- Retrait du point # 3 : Avis de motion et projet de règlement numéro 665-2021 décrétant un emprunt et des investissements de 1 000 000 \$ pour des travaux de voirie sur les routes municipales.
- Retrait du point # 16 : Octroi de contrat – Fabrication et installation de signalétiques – FRR
- Ajout du point # 17.1 : Séance extraordinaire – 4 mai 2021

Adopté

### 3. CELLULAIRES DIRECTEUR D'URBANISME ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme paie une partie des cellulaires des employés qui en ont besoin dans le cadre de leurs fonctions;

**CONSIDÉRANT** que le Directeur du service d'urbanisme et la Directrice générale ont des cellulaires personnels qu'ils utilisent dans le cadre de leur travail;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 129-2021-04**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement mensuel de 55 \$ de frais d'utilisation de cellulaire à titre de dépense à la Directrice générale, Marie-Claude Couture et le Directeur du service d'urbanisme, Vincent Côté.

**QUE** le paiement soit rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour M. Vincent Côté.

**QUE** le paiement soit rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour Mme Marie-Claude Couture.

Adopté

## VOIRIE – AQUEDUC – EAUX USÉES

### 4. TRAVAUX SUR LA RUE DES ÉRABLES – FOSSÉS, DYNAMITAGE ET RECHARGEMENT – CONTRAT À FOSSE SEPTIQUE ST-CÔME

**CONSIDÉRANT** que des travaux doivent être réalisés sur la rue des Érables pour sécuriser la route et améliorer sa surface de roulement;



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**CONSIDÉRANT** que Fosse Septique St-Côme est déjà présent dans le secteur pour des travaux;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont évalués à 12 000 \$ incluant les taxes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 130-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le contrat des travaux sur une partie de la rue des Érables soit octroyé à Fosse Septique St-Côme pour un montant n'excédant pas 12 000 \$ incluant les taxes.

**QUE** Stéphane Morin soit chargé de la surveillance des travaux.

Adopté

**5. ACHAT DE PONCEAUX**

**CONSIDÉRANT** que beaucoup de travaux sur les routes municipales sont prévus en 2021, faisant partie du plan quinquennal de réfection des chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT** que de nombreux ponceaux ont atteint leur durée de vie utile et doivent être remplacés vu leur état de détériorations avancées;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit acquérir principalement des ponceaux de 36 pouces, 24 pouces et 18 pouces pour permettre la continuité des travaux pendant la période estivale;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 131-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** Stéphane Morin, Responsable de la voirie, soit autorisé à faire l'acquisition de ponceaux pour un montant n'excédant pas 30 000 \$.

**QUE** le montant sera payé par le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Adopté

**6. OCTROI DE MANDAT – SURVEILLANCE TECHNIQUE ET DES TRAVAUX – BARRAGE DU LAC CÔME**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a octroyé un contrat pour les plans et devis du Barrage du Lac Côme à CIMA inc.;

**CONSIDÉRANT** que selon l'appel d'offres pour les plans et devis, il n'y avait pas de surveillance technique lors des travaux et de surveillance des travaux;



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**CONSIDÉRANT** qu'il est essentiel d'avoir une surveillance permettant de s'assurer que les travaux sont tels que les plans et devis;

**CONSIDÉRANT** l'offre de CIMA pour la coordination et planification, supervision des travaux, support technique et préparation des plans finaux au montant de 79 720 \$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 132-2021-04**

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal octroie le mandat de surveillance technique et surveillance des travaux du barrage du Lac Côme à la firme CIMA inc. au montant de 79 720 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le montant soit payé à même le règlement d'emprunt du barrage du Lac Côme;

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise le Maire, M. Martin Bordeleau et Mme Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour les documents concernant ce projet.

Adopté

**7. PAVL – VOLET RÉTABLISSEMENT**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles ;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU** que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Marie-Claude Couture, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 133-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Côme autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

## 8. PAVL – VOLET SOUTIEN

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU** que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Marie-Claude Couture, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

### Résolution numéro 134-2021-04

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Côme autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

## 9. PAVL – VOLET ACCÉLÉRATION

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**ATTENDU** que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Côme choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU** que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Marie-Claude Couture, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 135-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Côme autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

#### **10. CORRECTION RÉOLUTION 118-2021-04**

**CONSIDÉRANT** la résolution d'achat de camion numéro 118-2021-04;

**CONSIDÉRANT** que la résolution finançait l'achat du camion par le fonds de roulement;

**CONSIDÉRANT** que la résolution devait aussi indiquer le nombre d'années d'emprunt au fonds de roulement;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 136-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le camion soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de 4 ans, donc de 2022 à 2025.

Adopté

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **11. FORMATION MATIÈRES DANGEREUSES OPÉRATION (MDO) – 6 POMPIERS**



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



- CONSIDÉRANT** que les pompiers doivent suivre des formations obligatoires, dont celles sur les matières dangereuses;
- CONSIDÉRANT** que le montant de formation est prévu au budget;
- CONSIDÉRANT** le coût de la formation au montant de 8 489,25 \$ incluant les taxes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 137-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- QUE** la formation matières dangereuses opération (MDO) soit offerte à 6 pompiers par le Centre de formation en sécurité incendie de Saint-Charles-Borromée au coût de 8 489,25 \$ incluant les taxes.
- QUE** la Municipalité défraye les coûts de la formation.

Adopté

**URBANISME & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**12. EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AU SERVICE D'URBANISME**

- CONSIDÉRANT** la charge de travail exceptionnelle causée par le développement soutenu de la Municipalité combinée aux circonstances de l'actuelle pandémie de Covid-19;
- CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité en matière d'inspection des bandes de protection riveraines;
- CONSIDÉRANT** l'expérience et la scolarité des candidats retenus;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a prévu des sommes à cet effet dans son budget 2021;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**Résolution numéro 138-2021-04**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE** la Municipalité procède à l'embauche de Mme Florence Malgras et de M. Pierre Delage à titre d'Intervenant en urbanisme et en environnement pour une période de 13 semaines à compter du 3 mai 2021.
- QUE** la Municipalité nomme Mme Florence Malgras et M. Pierre Delage à titre d'officier municipal désignés pour visiter, examiner et effectuer l'inspection de toute propriété sise sur le territoire de Saint-Côme dans le cadre de l'application des règlements municipaux.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



### 13. CONTRAT GARDA – RÉSIDENCES DE TOURISME

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire mettre en place un projet pilote pour encadrer les résidences de touristes sur le territoire de Saint-Côme;

**CONSIDÉRANT** que Garda est en mesure d'offrir un service de sécurité répondant aux besoins de surveillance et de contrôle des activités des résidences de touristes;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire réaliser une entente avec Garda pour assurer la sécurité des citoyens et le respect du règlement encadrant les résidences de touristes;

**CONSIDÉRANT** que le directeur d'urbanisme, Vincent Côté, est en pourparlers avec Garda pour préparer l'entente qui répondra aux besoins de Saint-Côme et du règlement encadrant les résidences de tourisme ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 139-2021-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-Côme mandate Vincent Côté ainsi que le maire, Martin Bordeleau, à mettre en place et signer une entente de sécurité sur le territoire, avec l'entreprise Garda, au montant maximum de 35 000 \$ excluant les taxes.

Adopté

### 14. DEMANDE PROJET SIGNALÉTIQUE – FRR VOLET 2

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme désire déposer une demande de subvention dans le FRR Volet 2 de la MRC de Matawinie afin de réaliser un projet de signalétique;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité mandate la directrice générale Marie-Claude Couture, à déposer la demande de subvention;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### Résolution numéro 140-2021-04

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy  
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le coût du projet est évalué à 60 000 \$ ;

**QUE** le Conseil municipal dépose une demande de subvention de 80 % du projet, soit 48 000 \$, adressée à la Municipalité régionale de comté de Matawinie (MRC) dans le cadre FRR Volet 2 afin de pouvoir mettre en place de nouvelles enseignes aux entrées de Saint-Côme et à certains endroits dans le secteur villageois ;

**QUE** la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles de 20 % du projet.



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise le Maire, M. Martin Bordeleau et Mme Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole de subvention à cet effet.

Adopté

#### **15. ACHAT BANCS ET POUBELLES – NOUVEAUX TROTTOIRS SUR LA 347**

- CONSIDÉRANT** le projet de prolongement de trottoirs sur la 347;
- CONSIDÉRANT** que les plans tiennent compte de deux espaces de repos pour les gens qui vont se rendre à pied jusqu'aux commerces;
- CONSIDÉRANT** le coût d'achat de 7 554,01 \$ de Techsport des bancs et poubelles pour ses espaces;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 141-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité autorise Ghislain Langlois, à acquérir les bancs et poubelles, selon la soumission numéro S00682 de Techsport au coût de 7 554,01 \$ incluant les taxes.

Adopté

### **LOISIRS – CULTURE – TOURISME – VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **16. OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE DE FAISABILITÉ - ÉCONOMUSÉE**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme a fait une demande de subvention dans le but de réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place un espace Patrimoine qui fait suite au projet de Route des Traditions de la MRC de Matawinie;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme est la Capitale québécoise de la chanson traditionnelle et qu'elle désire le mettre en évidence sur son territoire;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de la Société de l'Économusée pour une étude de faisabilité pour l'implantation d'un espace patrimoine de la Société du réseau des Économusées au montant de 24 984,07 \$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 142-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard  
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le Conseil municipal octroi le mandat à la Société du réseau des Économusées au montant de 24 984,07 \$;



**Municipalité de Saint-Côme**  
1673, 55<sup>e</sup> rue  
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



**QUE** la Municipalité de Saint-Côme autorise le Maire, M. Martin Bordeleau et Mme Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour les documents concernant ce projet.

Adopté

## **DIVERS**

### **17. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **17.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE – 4 MAI 2021**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire adopter le projet de règlement sur les résidences de tourisme uniquement après la séance d'information publique prévue le 27 avril, afin de prendre en considération l'avis des citoyens :

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 143-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

De prévoir une séance extraordinaire du conseil le 4 mai prochain à 18h30.

Adopté

### **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

#### **Résolution numéro 144-2021-04**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit et est levée.

Adopté

\_\_\_\_\_  
Martin Bordeleau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Couture  
Directrice générale et secrétaire-trésorière